



Date de révision: Version initiale

Date d'Émission: 06.06.2016

Page: 1/18

Nom du produit: PQ-8 Canadian

1. Identification

Identificateur de produit:

Nom commercial: PQ-8 Canadian.

Autres moyens d'identification:

Synonymes: PQ-8 Liquid Antimicrobial Concentrate.

Numéro FDS: ISK091FR

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisation recommandée: Pour le contrôle de tache de sève et la moisissure du bois vert et bois de construction.

Restrictions conseillées: Non destiné à la consommation humaine.

Identificateur du fournisseur initial:

Nom de l'entreprise: ISK Biocides, Inc.

Adresse de l'entreprise: 416 East Brooks Road,
Memphis.
TN 38109.

Téléphone de l'entreprise: Les heures de bureau (du lundi - vendredi)
07:00 – 16:30 (Heure centrale)
(901) 344-5350 or (800) 248-7961

Nom du Contact entreprise: Gail Watson.

Email de Contact entreprise: sdsinquiry@iskbiocides.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence et toute restriction d'utilisation de ce numéro, s'il y a lieu:

Chemtrec (800) 424-9300 (24 heures).

2. Identification des dangers

Classification de la substance chimique conformément au Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification de SIMDUT

B3	Matières inflammables et combustibles	Liquide combustible: Point d'éclair de 37.8°C–93.3°C (100°F–200°F)
D2A	Matières très toxiques à $\geq 1\%$	Toxicité par inhalation Gaz- LC ₅₀ ≤ 2500 ppm

E Matières corrosives à $\geq 1\%$

Vapeur- $LC_{50} \leq 1500$ ppm
Poussières, brouillards, fumées- $LC_{50} \leq 500$ mg/m³
Provoque des dommages irréversibles / Nécrose du
tissu cutané

Dangers physiques du SGH

Liquide inflammable, Catégorie 3.

Dangers pour la santé de SGH

Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4.

Toxicité aiguë (Inhalation- vapeur), Catégorie 1.

Corrosion cutanée, Catégorie 1B

Lésion oculaire grave, Catégorie 1

Dangers pour l'environnement

Pas adopté en vertu du SIMDUT 2015

Mention d'avertissement SGH: DANGER.

Mention de danger du SGH:

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 - Mortel par inhalation.

Pictogrammes de danger du SGH:



Conseils de prudence du SGH:

Prévention:

- P210 - Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
- P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P242 - Utiliser des outils anti-étincelles.
- P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

PQ-8 Canadian
FDS#: ISK091FR

- P284 - [Lorsque la ventilation locale est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

- P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P320 - Un traitement spécifique est urgent (Voir les sections 4 à 8 sur cette FDS et toute information supplémentaire sur l'étiquette).
- P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser un produit chimique sec, mousse d'alcool, dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage:

- P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

- P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers physiques non classés autrement (DPNCA):

Aucun connu.

Dangers pour la santé non classés autrement (DSNCA):

Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements, diarrhées, irritation des voies respiratoires, vertiges, maux de tête et faiblesse. L'inhalation de vapeurs excessive peut provoquer l'inconscience y compris la mort. Un contact prolongé ou répété peut provoquer une sévère irritation à la peau et gravure. Une exposition prolongée peut entraîner le matériel étant absorbé en doses nocives.

Pourcentage des ingrédients de la toxicité aiguë inconnue:

Non applicable.

3. Composition / information sur les ingrédients

Mélange:

Nom Chimique	Concentration (% en poids)	CAS#
Cuivre 8-quinoléinate	5.4	10380-28-6
Éthanol	9.6 – 10.2	64-17-5
Méthanol	0.6 – 2.2	67-56-1
Isopropanol	0 – 1.8	67-63-0
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	34	68584-22-5
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	0.35	68648-87-3
Acide phosphorique	1.57 – 3.62	7664-38-2

Note: Le reste des ingrédients ne sont pas classées comme dangereuses ou sont en dessous de la limite de concentration pour être classés comme dangereux, selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015).

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires, sous-divisés selon les différentes voies d'exposition (par inhalation, orale, cutanée, oculaire):

Inhalation: Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

Ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne pas administrer n'importe quel liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec les yeux: Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Provoque des lésions oculaires irréversibles. Provoque une grave irritation et des dommages aux muqueuses. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements, diarrhées, irritation des voies respiratoires, vertiges, maux de tête et faiblesse. L'inhalation de vapeurs excessive peut provoquer une l'inconscience y compris la mort. Un contact prolongé ou répété peut provoquer une sévère irritation à la peau et gravure. Une exposition prolongée peut entraîner matériel étant absorbé en doses nocives. Non-sensibilisant.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:
Si des symptômes sont observés, consulter un médecin et de leur donner cette feuille de FDS.
Traiter symptomatiquement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés: Mousse d'alcool, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche
Agents extincteurs inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

Dangers spécifiques dus au produit chimique:

Les fumées et les vapeurs peuvent contenir du dioxyde de soufre. Les vapeur sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer le long du sol ou être déplacées par la ventilation et enflammées par des sources d'allumage à des endroits éloignés du point de manutention.

Les produits de combustion dangereux comprennent le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés soufrés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies. Approcher l'incendie le vent dans le dos pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits toxiques de décomposition. Décontaminer ou jeter tous les vêtements qui peuvent contenir des résidus de produits chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Porter des équipements de protection appropriés, notamment une protection respiratoire, justifiés par les conditions (voir Rubrique 8).

Voir rubriques 2 et 7 pour plus d'informations sur les dangers et les mesures de précaution.

Précautions environnementales:

Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Éviter une fuite ou un déversement sans danger.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Contactez le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Petit déversement: Porter un vêtement de protection approprié. (Voir Rubrique 8). Récupérer le liquide libre. Absorber le liquide restant déversées avec de l'argile, du sable et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Neutraliser soigneusement avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium, de la chaux.

Grand déversement: Porter un vêtement de protection approprié. (Voir Rubrique 8). Enlever toute source d'ignition. Restreindre l'accès à la zone contaminée. Arrêter le déversement accidentel à sa source. Digues pour empêcher la propagation. Pomper le liquide dans un récipient fermé approprié. Neutraliser soigneusement avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium, de la chaux. Absorber le liquide restant déversées avec de l'argile, du sable et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, d'État ou locaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Les personnes qui effectuent ce travail doivent porter de l'équipement de protection individuelle et des vêtements adéquats. Ne pas contaminer les étangs, les ruisseaux ou d'autres plans d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Respecter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Changement des vêtements et gants de protection après le travail. Tenir hors de portée des enfants. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Lisez et suivez les instructions sur l'étiquette du produit; ils sont le meilleur guide pour utiliser ce produit de la manière la plus efficace et donner les mesures de sécurité nécessaires pour protéger votre santé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir loin des produits alimentaires et de l'alimentation des animaux. Stocker dans un endroit bien ventilé, à l'abri des températures extrêmes. Ne pas transférer dans des conteneurs non marqués. Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation (Voir la Rubrique 10 pour incompatibles).

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle, notamment les valeurs biologiques limites ou les valeurs limites d'exposition professionnelle, ainsi que l'origine de ces valeurs:

Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail		
Substance	TWA	STEL
Cuivre 8-quinoléinate	Aucun connu	Aucun connu
Éthanol	1000 ppm 1880 mg/m ³	

Méthanol	200 ppm 262 mg/m ³	250 ppm 328 mg/m ³
Isopropanol	200 ppm 492 mg/m ³	400 ppm 984 mg/m ³
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³

Canada - Colombie Britannique Limites D'Exposition Professionnelle		
Substance	TWA	STEL
Cuivre 8-quinoléinate	Aucun connu	Aucun connu
Éthanol	1000 ppm 1880 mg/m ³	1000 ppm
Méthanol	200 ppm	250 ppm
Isopropanol	200 ppm	400 ppm
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³

Ontario. Limites d'exposition professionnelle pour Ontario, en vertu du Règlement 833		
Substance	TWAEV	STEV
Cuivre 8-quinoléinate	Aucun connu	Aucun connu
Éthanol	1000 ppm 1900 mg/m ³	Aucun connu
Méthanol	200 ppm 262 mg/m ³	250 ppm 328 mg/m ³
Isopropanol	200 ppm	400 ppm
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu

Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³
--------------------	---------------------	---------------------

Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air		
Substance	TWAEV	STEV
Cuivre 8-quinoléinate	Aucun connu	Aucun connu
Éthanol	1000 ppm 1880 mg/m ³	
Méthanol	200 ppm	250 ppm
Isopropanol	400 ppm 983 mg/m ³ □	500 ppm 1230 mg/m ³ □
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³

US ACGIH Valeur limite de seuil (TLV)		
Substance	TWA	STEL
Cuivre 8-quinoléinate	Aucun connu	Aucun connu
Éthanol	1000 ppm	1000 ppm
Méthanol	200 ppm	250 ppm
Isopropanol	400 ppm	500 ppm
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	Aucun connu	Aucun connu
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie appropriés: Prévoir échappement général ou local des systèmes de ventilation pour maintenir les concentrations dans l'air au-dessous de TLV. Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle indique que les lieux de travail intérieurs doivent être isolé et assurer une ventilation d'échappement locale adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux / du visage: Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange et exposé aux brumes.

Protection de la peau et des mains: Porter des gants imperméables, tels que ceux en caoutchouc nitrile, Néoprène, PVA, PVC, ou NBR (Buna-N). Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau n'entre en contact avec le produit (i.e. Sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.

Protection respiratoire: Si la limite d'exposition TLV est dépassée, un respirateur homologué NIOSH\MSHA est conseillé.

Autre:

Les bottes imperméables (Caoutchouc nitrile / néoprène / PVC), combinaisons chimiques, tabliers, chapeaux devrait être portés pour éviter le contact avec la peau. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. La personne exposée doit prendre une douche chaque jour avant de quitter le travail. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

Risques thermiques: Aucun établi.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence, telle que l'état physique et la couleur:

État physique:	Liquide.
Couleur:	Orange clair.
Odeur:	Alcoolique.
Seuil olfactif:	Non établi.
pH:	0.5 – 1.5
Point de fusion/point de congélation:	Pas connu.
Point initial d'ébullition/domaine d'ébullition:	Pas connu.
Point d'éclair:	101 °F PMCC
Taux d'évaporation:	> 1 (nBuAC=1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Non applicable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'inflammabilité inférieure (%):	Non déterminé.
Limite d'inflammabilité supérieure (%):	Non déterminé.
Limites d'explosivité inférieure (%):	Non déterminé.
Limites d'explosivité supérieure (%):	Non déterminé.
Tension de vapeur:	< 50 mm Hg.
Densité de vapeur (air=1):	> 1 (air = 1).
Densité relative (eau = 1):	1.06
Solubilité:	Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non disponible.
Température d'auto-inflammation:	Pas connu.

Température de décomposition:	Non établi.
Viscosité:	70 - 120 cPs Brookfield #1 @ 20 rpm à 70°F.
Autre information:	
Densité en vrac:	8.72-9.22 lbs par gal (poids par tasse de gallon).
COV (Poids%):	Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Stable.
Stabilité chimique:	Le produit est stable aux conditions normales de manipulation et de stockage.
Risque de réactions dangereuses:	La décomposition thermique peut produire des fumées toxiques. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations:	Chaleur, flammes, incompatibles et autres sources d'inflammation.
Matériaux incompatibles:	Évitez les alcalis, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux:	Peut former du monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés du soufre.

11. Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables (par inhalation, orale, cutanée, oculaire):

Inhalation:	Un itinéraire prévu d'entrée.
Ingestion:	Un itinéraire prévu d'entrée.
Contact avec la peau:	Un itinéraire prévu d'entrée.
Contact avec les yeux:	Un itinéraire prévu d'entrée.
Organes cibles:	Yeux, système respiratoire, système nerveux central, Cœur, Poumons, Foie, Rognons.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques:

Inhalation: Peut causer une irritation sévère et dommages pour les membranes des muqueuses. Peut causer une nasale et irritation des voies respiratoires, nausées, vomissements, vertiges, maux de tête et faiblesse.

Ingestion: Peut causer une irritation sévère et dommages pour les membranes des muqueuses. Peut causer une irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Peau: Non considéré comme un agent de sensibilisation.

Yeux : Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme:

Respirer un excès des vapeurs peut entraîner la perte de conscience, voire même la mort. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation et brûlure. L'exposition prolongée entraîne l'absorption du produit en quantités nocives.

Les valeurs numériques de toxicité, telles que les ETA:

Toxicité Aiguë Estimée:

Information sur les ingrédients:

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Cuivre 8-quinoléinate	LD ₅₀ Orale (Rat)	9930 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation (Rat)	820 mg/m ³
Éthanol	LD ₅₀ Orale (Rat)	7060 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	Non disponible
	LC ₅₀ Inhalation, Vapeur (Rat) 10h	20000 ppm
Méthanol	LD ₅₀ Orale (Rat)	1187 - 2769 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	17100 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation, Vapeur (Rat)	4 h - 128.2 mg/l 6 h - 87.6 mg/l
Isopropanol	LD ₅₀ Orale (Rat)	5045 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	12800 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation, Vapeur (Rat)	16000 ppm
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	LD ₅₀ Orale (Rat)	> 2000 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	> 2000 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation	Non disponible
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	LD ₅₀ Orale (Rat)	>15800 mg/kg
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	5010 mg/kg
	LC ₅₀ Inhalation (Rat)	Non disponible
Acide phosphorique	LD ₅₀ Orale (Rat)	1250 mg/m ³
	LD ₅₀ Cutanée (lapin)	Non disponible
	LC ₅₀ Inhalation (Rat)	25.5 mg/m ³

Information produit:

Orale: Rat - LD₅₀ – 1330 mg/kg.

Cutanée: Rat - LD₅₀ - > 2020 mg/kg.

Inhalation (4h): Rat - LC₅₀ – 0.11 mg/l.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Irritation primaire de la peau, lapin: Corrosif. Peut causer une irritation sévère et brûlante.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritation oculaire primaire lapin: Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation des voies respiratoires:	En se basant sur les informations sur les composants, le produit ne devrait pas causer une sensibilisation respiratoire.
Sensibilisation de la peau:	Sensibilisation cutanée: Non considéré comme un agent de sensibilisation.
Mutagenicité sur les cellules germinales:	En se basant sur les informations sur les composants, le produit ne devrait pas causer une mutagenicité sur les cellules germinales.
Cancérogénicité:	Pas d'information disponible sur le mélange, toutefois, aucun des composants figurent dans le rapport du National Toxicologie Program (NTP) sur les agents cancérigènes (dernière édition) ou a été trouvé pour être un cancérigène potentiel dans le l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) Monographie (dernière édition), ou sur les carcinogènes ACGIH listés.
Toxicité pour la reproduction:	En se basant sur les informations sur les composants, Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction (Méthanol).
Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:	En se basant sur les informations sur les composants, le produit ne devrait pas causer une toxicité pour certains organes cibles - exposition unique.
Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées:	En se basant sur les informations sur les composants, le produit ne devrait pas causer une toxicité pour certains organes cibles - exposition répétées, autres que les symptômes produit par exposition unique.
Danger par aspiration:	En se basant sur les informations sur les composants, le produit ne devrait pas causer un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité (aquatique et terrestre, lorsque ces données sont disponibles):

Information sur les ingrédients:

Substance	Type de test	Espèce	Valeur
Cuivre 8-quinoléinate	CL ₅₀ <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite Arc En Ciel)	Poisson	140ug/L – 48h
	CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (Puce d'Eau)	Invertébré	163 ppb – 48h
	CL ₅₀	Algues	Non disponible
Éthanol	CL ₅₀	Poisson	Non disponible
	CE ₅₀	Invertébré	Non disponible
	CL ₅₀	Algues	Non disponible
Méthanol	CL ₅₀ <i>Lepomis macrochirus</i> (Crapet arlequin)	Poisson	15400 mg/l - 96 h
	CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (Puce d'Eau)	Invertébré	> 10000 mg/l - 48 h
	CL ₅₀ <i>Scenedesmus capricornutum</i> (algue d'eau douce)	Algues	22000 mg/l - 96 h
Isopropanol	CL ₅₀ <i>Pimephales promelas</i> (Vairon à grosse tête)	Poisson	9640 mg/l - 96 h
	CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (Puce d'Eau)	Invertébré	5102 mg/l - 24 h
	CL ₅₀ <i>Desmodesmus subspicatus</i> (algues vertes)	Algues	> 2000 mg/l - 72 h
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	CL ₅₀	Poisson	Non disponible
	CE ₅₀ <i>Ceriodaphnia dubia</i> (Puce d'Eau)	Invertébré	5.65 mg/l – 48h
	CL ₅₀	Algues	Non disponible
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	CL ₅₀	Poisson	Non disponible
	CE ₅₀	Invertébré	Non disponible
	CL ₅₀	Algues	Non disponible

Acide phosphorique	CL ₅₀	Poisson	Non disponible
	CE ₅₀	Invertébré	Non disponible
	CL ₅₀	Algues	Non disponible

Persistance et dégradation: Non disponible.
Potentiel de bioaccumulation: Non disponible.
Mobilité dans le sol: Non disponible.
Mobilité en général: Non disponible.
Autres effets nocifs: Ce matériau est prévu d'être toxique pour la vie aquatique.

13. Données sur l'élimination

Renseignements concernant la manipulation sécuritaire en vue de l'élimination et les méthodes d'élimination, y compris en ce qui concerne les emballages contaminés:

Produit - MÉTHODES D'ÉLIMINATION DES PESTICIDES: Les déchets de pesticides sont toxiques. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la Réglementation du produit. En cas d'un déversement et le pour le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec le fabricant ou l'organisme provincial chargé de la Réglementation du produit.

Emballages contaminés - Tripler ou la pression-rinçage du récipient vide. Ajouter les rinçures au site de traitement. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel du récipient avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU: UN 2924

Désignation officielle de transport de l'ONU prévue par le Règlement type des Nations Unies: Liquide inflammable, corrosif, N.S.A. (Alcool éthylique, Acide dodécylbenzènesulfonique)

Classe de danger relative au transport prévue par le Règlement type des Nations Unies: 3, 8

Groupe d'emballage prévu par le Règlement type des Nations Unies: II

ERG#

ERG # 132 LIQUIDES INFLAMMABLES -
CORROSIF

Classification du connaissance

Agents de conservation, bois n.o.i NMFC 161490,
sub 2.

Dangers environnementaux, aux termes du Code maritime international des marchandises dangereuses et du Règlement type des Nations Unies:

Polluant marin: Non.

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78), et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Aucun.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question.

CANADA:

Canada Liste intérieure des substances (LIS): Tous les composants sont soit répertoriés ou exemptés de la Liste intérieure des substances.

Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP):

Composant	partie INRP # (catégorie de seuil)	Seuil quantitatif **	Seuil de concentration **
Cuivre 8-quinoléinate	n/a	n/a	n/a
Éthanol	5	1 tonne de 10 tonnes de COV totaux rejetées dans l'air	n/a
Méthanol	5	1 tonne de 10 tonnes de COV totaux rejetées dans l'air	n/a

Isopropanol	1A	10 tonnes de MPO	1%
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	n/a		
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	n/a	n/a	n/a
Acide phosphorique	n/a		

Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail – SIMDUT

Composant	Code de classification
Cuivre 8-quinoléinate	D1B
Éthanol	B2, D2B
Méthanol	B2, D1B
Isopropanol	B2, D2B
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	E
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	E
Acide phosphorique	E
PRODUIT	B3, D1A, E

USA:

FIFRA: Enregistrement des pesticides:

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de Protection de l'Environnement et est assujettie à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi fédérale sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers nécessaires pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes du lieu de travail des produits chimiques non pesticides.

Voici l'information sur les dangers tel que requis sur l'étiquette du pesticide:

DANGER.

Inflammable.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être fatal s'il est inhalé.

Corrosif. Provoque des brûlures de la peau.

Corrosif. Cause des lésions oculaires irréversibles.

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons.

Réglementation fédérale des États Unis: Cette FDS est conforme à l'OSHA, 29 CFR 1910.1200

Section 302, 311 312 and 313 du titre III de la loi du Superfund Amendements et Reauthorization Act of 1986 (SARA):

Ce produit contient les composants toxiques suivants concernés par les obligations de déclaration prévues par la section 302 du titre III de la loi SARA: aucune

Composants	N° C.A.S.	% poids	Section 311/312
Cuivre 8-quinoléinate	10380-28-6	5.4	Risque d'incendie.
Éthanol	64-17-5	9.6 – 10.2	Risque d'incendie, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé.
Méthanol	67-56-1	0.6 – 2.2	Risque d'incendie, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé.
Isopropanol	67-63-0	0 – 1.8	Risque d'incendie, Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé.
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	68584-22-5	34%	Non listé.
Benzène, dérivés alkyles en C10-16	68648-87-3	0.35	Non listé.
Acide phosphorique	7664-38-2	1.57 – 3.62	Risque aigu pour la santé, Risque chronique pour la santé.

Section 313 – Liste des produits chimiques toxiques (40CFR 372): Ce produit contient les composants toxiques suivants concernés par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA. Cuivre 8-quinoléinate (Cotées sous composés du cuivre), Méthanol, Isopropanol.

Acte de contrôle des substances toxiques (TSCA): Tous les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA.

16. Autres informations

Date de la dernière révision de la fiche de données de sécurité: Juin 14, 2016

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et est correcte au meilleur de nos connaissances, l'information et la croyance à la date de sa publication.

Les informations ne sont données qu'à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme une spécification de garantie ou de qualité. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation des produits à un usage particulier, y compris, le cas échéant, effectuer des tests nécessaires pour déterminer l'aptitude du produit à un usage particulier.

L'utilisateur est également responsable de la conformité avec toutes les lois et réglementations locales, nationales, provinciales et. ISK Biocides, Inc. décline toute responsabilité en cas de blessure, dommage ou perte résultant de l'utilisation du matériau. AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE, Y COMPRIS QUE LES RENSEIGNEMENTS OU LE PRODUIT PEUT ETRE UTILISE SANS VIOLER LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE TIERS, SONT FAITES CI-DESSOUS CONCERNANT LES INFORMATIONS OU LE PRODUIT AUQUEL INFORMATIONS.